

Enseignements élémentaire et secondaire

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Enseignement du module de découverte professionnelle (six heures hebdomadaires) en classe de troisième

NOR : MENE0500302A

RLR : 524-2c

ARRÊTÉ DU 14-2-2005

JO DU 25-2-2005

MEN

DESCO A4

Vu code de l'éducation, not. art. L. 311-2, L. 311-3, L. 311-5, L. 311-7, L. 331-4 et L. 421-7 ; A. du 2-7-2004 ; avis du CNP du 4-1-2005 ; avis du CSE du 7-2-2005

Article 1 - Les orientations pédagogiques de l'enseignement du module de découverte professionnelle (six heures hebdomadaires) en classe de troisième sont fixées conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée de l'année scolaire 2005-2006.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté; qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Patrick GÉRARD

Annexe

TEXTE NATIONAL D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

Le module de 6 heures hebdomadaires de découverte professionnelle est proposé à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d' **un projet de formation** dans les voies professionnelle, générale ou technologique. Il a pour but :

- d'apporter aux élèves une connaissance du monde professionnel par une approche des métiers et de l'environnement économique et social ;
 - de les aider à retrouver le sens d'un projet scolaire en construisant leur projet personnel par la connaissance des voies et des parcours de formation.
- Il participe à l'éducation à l'orientation, en conduisant les élèves à :
- appréhender la réalité des métiers et des formations professionnelles et donner le goût d'entreprendre ;
 - mesurer l'importance du choix qu'ils auront à exprimer à l'issue de la classe de troisième ;
 - découvrir les possibilités et les passerelles offertes par le système éducatif.

Pris en charge par une équipe pluridisciplinaire (comprenant notamment les conseillers d'orientation psychologues), le module de découverte professionnelle permet de développer des compétences et connaissances générales et d'aborder des savoirs relatifs au monde professionnel. En prenant appui sur une **pédagogie de projet et en particulier sur des réalisations**, il permet aux élèves de construire de nouveaux apprentissages à partir de **situations concrètes** et en favorisant une comparaison avec le monde du travail.

Les classes de troisième offrant ce module sont, le plus souvent, implantées dans les lycées professionnels.

1 - Objectifs et démarche pédagogiques

La découverte professionnelle s'appuie largement sur la mise en place de situations d'apprentissage au plus près des aspirations des élèves. Elle se fonde sur un contact direct avec le monde professionnel. Elle tient compte de l'offre de formation académique.

L'équipe pédagogique accordera une attention particulière à l'organisation d'activités combinant l'acquisition des compétences et connaissances visées et la rencontre de deux champs professionnels respectivement du domaine du tertiaire et de l'industriel.

Le module "6 heures" de la découverte professionnelle se caractérise à la fois par les attentes spécifiques des élèves et par l'importance de son horaire hebdomadaire. Il se fonde donc sur une **approche individualisée**, permettant :

- de partir des **besoins des élèves** : des bilans personnels réguliers visent à faire prendre conscience de ces besoins, mais aussi à mettre en évidence les acquis sur lesquels il est possible de s'appuyer pour progresser et à faire le lien avec le projet personnel ;
- de favoriser, par l'organisation d'activités, notamment de réalisation et d'immersion, en lien avec le monde professionnel, **l'envie d'apprendre** à la fois dans le domaine spécifique à la découverte professionnelle mais aussi, et peut-être surtout, dans celui des compétences et connaissances générales ;
- d'accompagner les élèves dans la construction de leur **projet d'orientation**.

Le tableau ci-après recense les principaux types d'activités à mettre en œuvre dans une progression établie sur l'année scolaire. Cette liste pourra être aménagée et enrichie en fonction des conditions

locales. **On privilégiera les présentations fondées sur les activités des élèves.** On veillera à :

- articuler la grande majorité des séances autour des réalisations liées à la découverte professionnelle.

Un projet commun aux élèves concernés pourra permettre de donner une cohérence aux activités tout en respectant les besoins spécifiques de chacun ;

- diversifier les lieux de formation : lycée professionnel, lycée d'enseignement général et technologique, centre de formation d'apprentis et milieux professionnels ;
- impliquer divers partenaires.

Types d'activités proposées

Des réalisations dans au moins deux champs professionnels, du domaine tertiaire et industriel, par exemple :

- Participation en lycée professionnel et/ou en entreprise à la production d'un bien ou d'un service dans des situations authentiques.
- Simulation de création ou de fonctionnement d'une entreprise.
- Division des tâches à accomplir en plusieurs étapes faciles à comprendre et à mettre en œuvre.
- Repérage des ressources et des difficultés : équipements, outils, matériaux utilisés...
- Mise en œuvre d'outils, de procédures et de moyens professionnels.
- Évaluation et corrections des réalisations et tâches confiées.

N.B. : ces activités sont encadrées par un tuteur ou un professeur référent.

Des activités de construction d'une orientation positive, par exemple :

- Tests, entretiens, bilans scolaires avec le concours des conseillers d'orientation psychologues.
- Identification des points forts, des centres d'intérêt et des aspirations personnels des élèves.
- Exploitation d'un centre documentaire (consultation de fiches formations/métiers, visites de sites dédiés à l'orientation et à la formation)...
- Mise en cohérence de son projet et des activités proposées dans le cadre de la découverte professionnelle.
- Présentation des choix de stages ou de visites en entreprise.

Des activités de découverte, par exemple :

- Visites ou stages dans différents types d'organisations : entreprises publiques ou privées, administrations, associations...
- Visites ou stages dans des sections technologiques des lycées, dans des lycées professionnels ou des centres de formation d'apprentis voisins.
- Échanges avec des professionnels ou des élèves en formation professionnelle, dans le cadre d'une intervention organisée dans l'établissement.
- Utilisation de documents ou d'informations issus des médias sur les métiers et secteurs professionnels et sur les formations professionnelles.
- Exploitation de documents d'entreprises.

Des activités de mise en commun et de synthèse, par exemple :

- Élaboration de dossiers.
- Comptes rendus d'expérience, présentation de réalisation.

2 - Capacités, compétences et connaissances visées

Les encadrés ci-après présentent les compétences et capacités visées par le module "6 heures". Ils peuvent, eux aussi, être aménagés et enrichis en fonction des spécificités locales. Cette liste donne une indication sur l'équilibre recherché entre les différents champs de compétences et ne suggère en rien un ordre de présentation aux élèves. Les activités organisées croisent les compétences transversales et spécifiques. Chaque discipline d'enseignement général peut apporter son éclairage sur l'observation et l'étude des métiers.

Les activités organisées conduisent à aborder des notions théoriques (comme celles de travail, d'emploi ou de profession...) qui seront expliquées aux élèves, de manière simple et concrète. Il en est de même pour les notions de cahier des charges, de prototype, de planification, etc. liées à l'objectif de production.

Capacités et compétences transversales

S'informer, analyser :

- repérer des sources d'information et de conseil (annuaires, organigrammes) ;
- mettre en œuvre quelques critères sur la pertinence, la fiabilité, l'actualité de l'information (requêtes, utilisation de mots-clés, messagerie électronique) ;
- s'organiser pour conduire une recherche, un questionnement, un entretien, une enquête.

Communiquer, organiser, décider :

- savoir se présenter, être ponctuel ;
- classer les données recueillies ;
- réaliser un compte rendu ;
- exposer et justifier des choix.

Réaliser, contrôler, évaluer :

- respecter une consigne et prendre en compte des contraintes organisationnelles ;
- comprendre, construire et utiliser des méthodes de travail, dont certaines en équipes ;
- utiliser les réseaux informatiques ;
- appliquer quelques règles simples de sécurité ;
- se positionner par rapport à la réalisation d'une tâche : valoriser ses réussites, exposer les difficultés, envisager des solutions pour les surmonter ;
- tenir compte des résultats de bilans de contrôle et d'évaluation.

Compétences et connaissances spécifiques

A. Découvrir et explorer des activités professionnelles

- A.1** Distinguer des secteurs d'activité et citer quelques métiers qui les composent.

- A.2** Repérer les conditions d'accès à l'emploi.
- A.3** Citer les tâches et activités constitutives d'un métier observé.
- A.4** Identifier les similitudes et les différences des compétences requises par plusieurs métiers.
- A.5** Identifier les différents acteurs intervenant dans un espace donné.
- A.6** Décrire l'environnement d'un métier.

B. Découvrir des organisations

- B.1** Repérer des entreprises locales et indiquer leurs caractéristiques.
- B.2** Repérer leurs principaux types d'activités : production de biens et de services.
- B.3** Analyser quelques données majeures de l'économie, en commençant par celles liées à l'environnement local.
- B.4** Citer les partenaires et les acteurs d'une organisation locale et définir leur rôle (clients, fournisseurs, dirigeants, salariés).

C. Découvrir des lieux et des modalités de formation

- C.1** Identifier des lieux et des voies de formation, en relation avec un cursus de formation et un parcours professionnel.
- C.2** Identifier les principaux diplômes, les voies d'accès aux qualifications.
- C.3** Repérer les principaux organismes liés aux métiers, aux formations et à l'emploi (Chambres consulaires, CIO, mission locale pour l'emploi des jeunes, ONISEP).

D. Participer à la réalisation de biens ou de services, en lycée professionnel ou en entreprise

- D.1** Repérer les principales contraintes et exigences de l'activité professionnelle.
- D.2** Travailler en équipe.
- D.3** Respecter des procédures de production ; situer les principales étapes de la production dans un processus.
- D.4** Prendre en compte quelques procédures liées au contrôle de la qualité du travail.
- D.5** Mettre en œuvre quelques règles d'organisation du poste de travail.

3 - Accompagnement et évaluation des élèves

L'accueil des élèves en milieu professionnel se déroule conformément aux dispositions du décret n° 2003-812 (**B.O. n° 34 du 18 septembre 2003**) en ce qui concerne les visites d'information, séquences d'observation et stages d'initiation. Le suivi des activités de réalisation sera assuré par un professeur référent ainsi que par un professionnel tuteur.

L'équipe pédagogique et éducative en charge de la découverte professionnelle prend en compte les motivations des élèves, valorise leurs réussites et les aide à surmonter leurs difficultés. L'établissement met en place un livret individuel de suivi destiné à faire le lien entre les différents acteurs de la formation et à accompagner l'élève dans la construction de son projet d'orientation. Ses parents sont informés le plus régulièrement possible de l'avancement de ce projet.

La découverte professionnelle donne lieu à une évaluation sous forme de contrôle continu dont les résultats seront pris en compte pour le diplôme national du brevet. La formation doit ainsi être ponctuée de moments d'évaluation, permettant d'apprécier le degré d'acquisition par les élèves des compétences et connaissances visées. L'évaluation doit mesurer la maîtrise des compétences et connaissances acquises par chaque élève. L'évaluation tiendra également compte de l'assiduité, la curiosité, l'initiative, l'implication, le degré d'autonomie et la capacité de travailler en équipe dont l'élève aura fait la preuve.

[haut de page](#)

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche